

Renvoi au comité des marchés de l'adresse de la société populaire de Quissac (Gard) invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des marchés de l'adresse de la société populaire de Quissac (Gard) invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 237;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34623_t1_0237_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

7

La société populaire de Quissac, district de Sommières, département du Gard, applaudit aux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoi au comité des marchés.

8

Les représentants du peuple Cochet et Humbert écrivent que la fête de la Raison et de l'inauguration des bustes des martyrs de la Liberté a été célébrée le 10 nivôse à la Ferté-Gaucher, cette commune, qui a si bien secondé les efforts des représentants Morisson et Godefroy : le triomphe de la Raison et celui de la Liberté sont à jamais assurés dans ces contrées (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Papeterie du Marais, 11 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (5)

« Citoyen Président,

Nous t'annonçons que le fanatisme qui naguère vouloit encore essayer si dans le département de Seine-et-Marne, il pourroit y faire germer un nouveau noyau de Vendée, peut encore porter ailleurs ses criminelles spéculations.

La fête de la Raison et de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté qui a été célébrée hier à La Ferté-Gaucher, cette commune qui a si bien secondé les efforts de nos collègues Morisson et Godefroy pour terrasser le monstre au moment même qu'il commençait à lever la crête dans le canton; cette fête à laquelle nous avons assisté, qui a été embellie encore par la plantation d'un chêne vivace, ce signe de notre liberté, plantation arrêtée dès avant le décret qui en a ordonné une pareille dans toute l'étendue de la République en remplacement des arbres de la Liberté qui n'auroient pas pris racine, la joie pure et naïve qui y a présidé; les chants d'allégresse qui retentissoient de toutes parts; les emblèmes de la superstition, de la féodalité, de la Royauté et de la chicane qui y ont été foulés aux pieds par les déesses de la Nation et de la Liberté avec les cérémonies simples, mais majestueuses et parlantes qui formoient l'ensemble de cette fête, dont l'organisation étoit imitée en partie de celle de La Ferté-Milon et qui présentait de nouvelles idées non moins frappantes, fête due aux soins de la Société populaire de La Ferté-Gaucher, aidée des corps administratifs et judiciaires qui y ont assisté avec les détachements de l'armée révolutionnaire en cantonnement dans cette commune; tout en un mot assure à jamais dans ces contrées le triomphe de la raison, celui de la liberté, et ne peut que concourir à l'affermissement, sur les bases inébran-

lables et déjà posées, de la République une et indivisible.

Tu voudras bien, citoyen président, faire donner lecture de notre lettre à la Convention nationale; nous la prions aussi de décréter la mention honorable et l'insertion au *Bulletin* de la célébration de cette fête. S. et F. »

HUMBERT, H. COCHET

9

La Société populaire de Villequiers, département du Cher, écrit qu'elle a fait don, pour le 2^e bataillon du Cher, de 30 chemises, 18 paires de souliers, 4 draps, deux habits, une veste, une culotte et 2 sacs. La commune a envoyé au district de Bourges l'argenterie et les cloches de l'église; celles de Baugy, de Grond, de Villabon, Laverdine et Saligny en ont fait autant. Cette société ajoute qu'elle a célébré la fête de la reprise de Toulon; elle applaudit aux mesures révolutionnaires prises par la Convention, et l'invite à rester à son poste (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Villequiers, 9 pluv. II. Les Amis de la Républ. du canton, à la Conv.] (3)

« Citoyens représentants,

Le temple de la Société populaire du canton de Villequiers avait été détruit en un moment, et sans que personne eût eu connaissance de ce projet infernal; quelques-uns des sacrilèges sont connus et dénommés. L'outrage fait à la Liberté ne sera pas longtemps impuni. Les Patriotes se sont serrés de près; ils ont rétabli leur société et tous ont fait le serment de mourir plutôt que de souffrir qu'il y fut porté une nouvelle atteinte. Les troubles de notre pays sont apaisés, la torche du fanatisme est éteinte, les ennemis de la Liberté tremblent, ils savent que nous les cherchons avec l'activité et le zèle que donne le désir ardent de la vengeance nationale; ils seront bientôt découverts.

Nous envoyons à l'adresse du citoyen ministre de la Guerre, ce jourd'hui, pour faire passer à nos frères les braves sans-culottes du second bataillon du Cher, 30 chemises, 18 paires de souliers, 4 draps, 2 habits d'ordonnance, une veste et une culotte et 2 sacs.

Notre commune, la commune de Villequiers a envoyé au district de Bourges 20 marcs 3 onces 6 gros d'argenterie provenant des hochets de la superstition et 1 500 livres de métal des cloches. La commune de Beaugy, celles de Grond, Villabon, Laverdine et Saligny en ont fait autant.

Nous avons célébré le 30 nivôse à Villequiers une fête en réjouissance de la victoire remportée par les troupes de la République sous les murs de l'infâme Toulon.

Nous applaudissons, Montagne chérie, à tes mesures révolutionnaires, et nous t'invitons une seconde fois à rester à ton poste. »

PONCHON, BANTIN

(membres du C. de correspondance).

(1) P.V., XXXI, 341.

(2) Bⁱⁿ, 15 pluv. (suppl^t).

(3) P.V., XXXI, 341.

(4) Bⁱⁿ, 15 pluv. (suppl^t).

(5) C 290, pl. 912, p. 12. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 548.

(1) P.V., XXXI, 341.

(2) Bⁱⁿ, 15 pluv. (suppl^t).

(3) C 292, pl. 938, p. 10.